

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	Secrétaire de Séance
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	Procuration à D. LEBRETON	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à P. BESSIN
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à M. FRANÇOIS	POISSON	Jean-Marc	P
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal.

En préambule à la présentation des documents budgétaires, M. le Maire précise que la Commission des Finances s'est réunie deux fois pour travailler sur ces documents, les 26 février et 26 mars 2024.

M. le Maire a également rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) à la Trésorerie qui a vérifié et validé les budgets prévisionnels.

Pour faire suite à la demande de M. WLASNIAK lors du vote des budgets 2023, M. le Maire a demandé à M. LEBEURRIER de venir présenter au Conseil Municipal les Comptes de Gestion. Très sollicité par les communes du territoire qui sont dans l'incapacité technique de faire cette présentation, il s'est déclaré indisponible pour venir à Agon-Coutainville.

M. le Maire présente les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2023, qui sont en parfaite cohérence.

NOTE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Collectivité au cours de l'année N-1.

Il rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante et régulière de la collectivité.

Les recettes réelles correspondent aux impôts locaux, aux dotations et participations, ainsi qu'aux sommes encaissées au titre des prestations de service.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de **1 047 105,30 €** permettant de couvrir le déficit d'investissement et de maintenir un excédent satisfaisant.

Les charges générales et les charges de personnel sont maîtrisées, malgré le contexte actuel d'inflation.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Les recettes sont en progression, malgré un gel des taux d'imposition depuis 2017.

Ainsi, la CAF Brute, calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement, s'élève à **706 663 €**, montant raisonnable permettant d'assumer nos charges prévisionnelles d'investissement.

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes qui modifient les valeurs du patrimoine (acquisitions mobilières ou immobilières, constructions et aménagements et remboursement des emprunts). Les dépenses de 2023 sont cohérentes avec les prévisions budgétaires (finalisation du promenoir, réalisation de la Place de Gaulle...).

La section investissement est en déficit pour 2023, et subit toujours un décalage entre les dépenses de travaux et le versement des subventions correspondantes. C'est le cas pour les dépenses liées au promenoir et à la Place de Gaulle et les subventions attendues de la Région et du Département qui sont en cours de versement.

Les résultats sont toutefois en cohérence avec les prévisions, et les recettes de subvention restent acquises pour le budget 2024.

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif de l'assainissement ne présente aucune incohérence par rapport aux prévisions.

On peut noter toutefois un défaut d'écritures dans les opérations d'ordre (-122 255 € en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement) qui seront régularisées sur le budget 2024.

CAMPINGS

Le compte administratif du Camping présente un excédent de fonctionnement de 50 124,38 € et un excédent d'investissement de 138 535,18 €, ce qui confirme la bonne gestion des équipements exploités.

On peut constater une augmentation sensible des recettes des prestations de service, malgré une saison estivale peu propice au camping.

CAVEAUX

Le compte administratif « Caveaux » est le reflet des variations d'un stock. Il n'y a pas eu de constructions de caveaux en 2023, donc peu de mouvement à noter.

SYNTHESE

L'exercice 2023, pour l'ensemble des budgets présentés, se caractérise par une maîtrise des dépenses par rapport aux prévisions, même si les charges générales sont en progression, et malgré un gel des taux d'imposition.

Cela permet de prévoir sereinement les prochains exercices et de financer les investissements sans augmenter la dette.

- M. WLASNIAK s'étonne que les tableaux des comptes administratifs fassent apparaître des prévisions budgétaires 2023 en déséquilibre.
Il lui est expliqué que les budgets ont été votés en suréquilibre en 2023
M. WLASNIAK aurait souhaité que les documents transmis aux conseillers municipaux soient accompagnés de la note de présentation dont M. le Maire vient de faire lecture.
Il propose que, pour une parfaite information des membres du Conseil Municipal les comptes-rendus des commissions soient transmis à tous.
- M. CAVELLE rappelle que ces demandes ont déjà été exprimées l'an dernier.
- Mme BOUYER-MAUPAS aurait souhaité avoir des tableaux plus détaillés et des explications sur les montants indiqués.
- M. le Maire rappelle que lors de l'envoi des documents, il a été précisé que les services étaient à disposition des conseillers municipaux pour toute explication complémentaire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

- M. WLASNIAK et M. PIGASSE ont noté que 702 000 € de travaux prévus n'ont pas été réalisés ; ils demandent des explications sur cette différence.
Ils demandent également des informations sur les subventions prévues non reçues.
- M. LEMESLE explique que le budget 2023 prévoyait la voirie du secteur du Passous, non engagée en 2023 et qui viennent de commencer, et une provision pour les travaux de la Place du Passous.
Concernant les subventions, il est rappelé qu'il y a toujours un décalage important pour leur versement.

N° 1 – COMPTES DE GESTION

Budget Principal

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	4 718 242,00	3 996 502,21
Recettes	4 397 420,00	4 650 840,33
Résultat de l'exercice		654 338,12

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	5 697 339,28	4 816 788,47
Recettes	5 710 637,87	4 140 603,61
Résultat de l'exercice		- 625 289,45

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte de Gestion du Budget Principal.

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	1 079 781,00	578 660,23
Recettes	822 255,45	416 500,29
Résultat de l'exercice		- 162 159,94

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	1 231 286,75	92 370,74
Recettes	714 781,00	366 416,80
Résultat de l'exercice		274 046,06

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte de Gestion du Budget Assainissement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Budget Camping

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	284 062,83	256 132,40
Recettes	242 000,00	262 323,27
Résultat de l'exercice		6 190,87

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	197 020,00	58 537,32
Recettes	35 462,83	35 462,83
Résultat de l'exercice		-23 074,49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte de Gestion des Campings.

Budget Caveaux

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	65 318,23	7 958,31
Recettes	35 000,00	7 958,31
Résultat de l'exercice		0

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	20 000,00	0
Recettes	45 318,23	7 958,31
Résultat de l'exercice		7 958,31

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte de Gestion des Caveaux.

N° 2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

M. le Maire quitte la salle.

M. DENGREVILLE, doyen de l'assemblée, prend la présidence.

Il propose au Conseil Municipal de valider les Comptes Administratifs 2023, qui sont en parfait concordance avec les Comptes de Gestion.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 1 CONTRE (M. WLASNIAK), 4 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 1 CONTRE (M. WLASNIAK), 4 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement.

Budget Campings

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 1 CONTRE (M. WLASNIAK), 4 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Compte Administratif 2023 du Budget Campings.

Budget Caveaux

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 1 CONTRE (M. WLASNIAK), 4 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Compte Administratif 2023 du Budget Caveaux.

N° 3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, il propose les affectations de résultats suivants :

Budget Principal

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 1 047 105,30
Déficit d'Investissement 2023	- 676 184,86
Excédent d'Investissement 2022 à reporter	+ 50 895,41
Besoin de financement Total affecté au c/1068	+ 625 289,45
Excédent de fonctionnement à reporter en 2024	+ 421 815,85

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE les affectations de résultats proposés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Budget Assainissement

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 790 551,81
Solde d'Investissement 2023	+ 274 046,06
Excédent d'Investissement à reporter	+ 516 505,75
Résultat reporté en Fonctionnement	+ 790 551,81
Résultat reporté en Investissement	+ 547 803,95

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE les affectations de résultats proposés.

Budget Campings

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 50 124,38
Solde d'Investissement 2023	- 23 074,49
Excédent d'Investissement à reporter	+ 161 609,67
Résultat reporté en Fonctionnement	+ 50 124,38
Résultat reporté en Investissement	+ 138 535,18

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE les affectations de résultats proposés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Budget Caveaux

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 30 318,23
Solde d'exécution d'Investissement 2023	+ 7 958,31
Déficit reporté d'Investissement	- 25 043,25
Déficit cumulé d'Investissement	- 17 084,95
Excédent de Fonctionnement à reporter	+ 30 318,23
Déficit d'Investissement à reporter	- 17 084,94

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE les affectations de résultats proposés.

N° 4 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L. 1612-2 du C.G.C.T. et 1639 du C.G.I, les conseils municipaux votent chaque année les taux de fiscalité locale.

L'actualisation des bases fiscales pour l'exercice 2024 prévoit une augmentation de 3,90 %, ce qui entrainera une augmentation des recettes fiscales, sans modification des taux.

Au regard des résultats budgétaires 2023 et de cette augmentation prévisionnelle des recettes fiscales, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2024 les taux d'imposition 2023, soit :

TAXE	TAUX 2023	TAUX 2024
TF Bâti	31,86	31,86
TF Non Bâti	11,28	11,28
TH	11,52	11,52

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les taux proposés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

NOTE DE PRÉSENTATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2024

Les budgets 2024 tels que présentés ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services
- De maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2023 (pour mémoire, ces taux sont inchangés depuis 2017)
- De mobiliser les subventions pour les investissements.

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement

- 1- *Les dépenses générales de fonctionnement* : ce chapitre regroupe les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les contrats, les frais de téléphonie, les taxes foncières, etc...
Elles sont évaluées pour 2024 en stabilité par rapport à 2023.
- 2- *Les charges de personnel* : ce chapitre est en augmentation. En effet, il tient compte de la création du nouveau service de police municipale et de la rémunération des agents nouvellement recrutés, et de la prise en charge directe de la surveillance des baignades, avec le recrutement de 14 sauveteurs pour les 2 mois d'été.
- 3- *Les recettes de fonctionnement* prévisionnelles tiennent compte de la revalorisation des valeurs locatives (+ 3.9 %) qui entraîne une augmentation de la fiscalité. Les dotations de l'Etat restent stables, tout comme les recettes prévisionnelles du produit des jeux.

Section Investissement

La section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions à caractère exceptionnel ou pérenne, tant en termes d'acquisitions que de travaux.

Cette section fait apparaître également le remboursement des emprunts en capital.

Les recettes d'investissement regroupent les taxes d'aménagement, le FCTVA et les subventions d'investissement.

Le programme d'investissement reste ambitieux pour 2024 : il est prévu diverses acquisitions de matériel (véhicules et outillages) permettant d'améliorer les services, et des travaux, regroupés au chapitre 23 et qui concernent principalement l'aménagement de la Place du Passous, des travaux d'amélioration de voirie, l'aménagement des bureaux pour la Police Municipale, et divers travaux d'amélioration des bâtiments communaux.

Nous n'oublions pas le projet des Jardins Familiaux en cours d'étude et qui devrait se concrétiser dans les mois à venir.

BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement

Pas d'observations particulières sur la section de fonctionnement de ce budget.

La section d'investissement prévoit des travaux sur la Station d'Épuration (mise en place d'un système de déphosphatation) et les travaux d'extension du réseau pour le raccordement du GIE, en collaboration avec Blainville sur mer.

Budget Camping

Le budget des Campings prévoit quelques travaux d'amélioration des installations (remplacement des bornes électriques, remplacement de menuiseries...). Une provision pour investissement est maintenue pour les travaux à envisager sur le camping du Marais.

Budget Caveaux

Pas d'observations particulières. Il s'agit d'une prévision d'achats et de ventes de caveaux, selon le stock restant.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

N° 5 – BUDGETS PREVISIONNELS 2024

Budget Principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	5 055 196.22	4 068 101,66
Recettes	5 055 196.22	4 068 101,66

- M. CAVELLEC demande si des travaux de voirie sont prévus en investissement.
- M. GUILLOTTE explique qu'il est prévu, outre les travaux de voirie du Passous, la suite du programme établi en Commission des Travaux, avec un choix s'orientant vers la réfection de la Charrière de la Haule plutôt que la Charrière du Val.
- M. CAVELLEC déplore que la Commission des Travaux ne soit pas associée aux choix des priorités et aux décisions d'investissement.
Il entend dire que des travaux sont prévus sur la Route de la Pointe d'Agon, sans que la Commission des Travaux n'ait donné un avis.
- M. GUILLOTTE confirme que la Route de la Pointe d'Agon est en très mauvais état et nécessitera une réfection prochaine. Aucune décision n'est prise à ce jour. Un devis sera présenté pour approbation en Commission des Travaux. Il est également prévu la Rue du Castel en travaux de réfection
- M. CAVELLEC regrette vivement que la Commission des Travaux ne soit pas réunie pour travailler sur le programme à retenir.
- M. WLASNIAK rappelle qu'en 2022, une demande de mise en place d'un budget participatif avait été exprimée. Ce budget avait été inscrit en 2023 sans qu'il ne soit suivi d'effet.
Il pense que la population peut se mobiliser sur des projets et regrette que rien ne soit organisé dans ce sens.
- Mme LE THIMONNIER confirme que sa délégation est en charge de ce dossier. Elle assume ce décalage de sa mise en œuvre, dû à son indisponibilité pour raisons de santé en 2023. Elle s'engage à concrétiser ce projet en 2024.
Le montant de 15 000 € a été réinscrit sur le budget 2024, dont une partie sera proposée au groupe éco-citoyen du Collège.
- M. LEMESLE tient à faire remarquer à M. WLASNIAK que, contrairement à ses affirmations lors de la réunion publique, les travaux de la Place du Passous sont prévus au Budget Investissement, sans que les taux d'imposition ne soient augmentés.

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 CONTRE (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Budget Prévisionnel 2024 tel que présenté.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Budget Assainissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 013 781,00	1 582 332,81
Recettes	1 414 570,30	1 582 332,81

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 CONTRE (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Budget Prévisionnel 2024 de l'Assainissement tel que présenté.

Budget Campings

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	308 304,00	173 639,18
Recettes	308 304,00	173 639,18

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 CONTRE (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Budget Prévisionnel 2024 des Campings tel que présenté.

Budget Caveaux

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	58 318,23	37 084,94
Recettes	58 318,23	38 318,23

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 5 CONTRE (M. WLASNIAK, M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, M. CAVELLEC, Mme COUTANCEAU),

VALIDE le Budget Prévisionnel 2024 des Caveaux tel que présenté.

N° 6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme LE THIMONNIER présente le tableau des subventions proposées.

Elle note une augmentation notable du nombre de dossiers : 42 demandes de subventions ont été déposées cette année.

Elle se réjouit de l'augmentation des financements accordés, permettant de répartir de façon équitable les subventions aux associations.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

- Mme LAINÉ demande s'il y a un volet éco-responsable dans les dossiers de demande.
- Mme LE THIMONNIER explique que les dossiers ne font pas apparaître d'obligations sur ce sujet.
- Mme LAINÉ le regrette, d'autant plus qu'elle a subi les nuisances de la manifestation organisée par les « Sports Mécaniques » sur l'hippodrome qui lui semble décalée au regard de l'impact du réchauffement climatique pour une commune comme Agon-Coutainville. Cela lui semble être une très mauvaise image pour la commune.
- M. le Maire a évoqué ce problème avec les organisateurs. Il est certain que ce sport devra s'orienter sur des systèmes plus « verts » dans les années à venir.
- M. POISSON rappelle que cette manifestation attire beaucoup de monde sur la commune et que c'est intéressant pour le commerce local.
- Mme LE THIMONNIER rappelle que l'association organisatrice n'est pas subventionnée par la commune. La décision avait été prise par la Commission de la vie associative au regard de la particularité de ce sport. Toutefois, la Commission de la vie associative ne rentre pas dans des considérations individuelles.
- Mme BOUYER-MAUPAS remercie Mme LE THIMONNIER pour sa disponibilité dans les échanges au sein de sa délégation et remercie la Commission pour la répartition des financements proposée.
- M. GUILLOTTE s'abstient concernant la subvention aux Petits Mousses, au regard de sa fonction de Président de l'association.
- Mme BOUYER-MAUPAS s'abstient concernant la subvention à l'association des Plaisanciers, au regard de son lien avec la présidence de cette association.

Sous réserve de ces 2 abstentions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les subventions proposées suivant le tableau présenté :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2024
SOLIDARITE / SOCIAL	
Abeille de la Solidarité	500,00 €
Amicale du Personnel	1 870,00 €
Mosaïque (EHPAD)	500,00 €
SNSM Association	1 000,00 €
Rêves	50,00 €
France Handicap délégation Manche	50,00 €
France Alzheimer Manche	50,00 €
Cœur en Liberté	50,00 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2024
SPORTS	
ABLAC	250,00 €
Club Cyclo Touriste	250,00 € + 350,00 € si réalisation évènement
Mauna Kéa Skim Club	1 000,00 €
Société de Chasse	200,00 €
Société de Courses	5 500,00 € (en prévision du reversement des paris hippiques)
Centre Equestre	3 000,00 € + 1 500 € sur présentation factures manège baby
FCAC	3 500,00 €
Tennis Club de Coutainville	2 000,00 €
Jeune France Tennis Club	2 000,00 € (sous réserve du dépôt d'un dossier de Subvention)
A Cheval en Pays de Coutances	850,00 €
Enduro Pédestre	3 000,00 €
Les Arconies	500,00 €
Triathlon Coutainville	2 000,00 €
Club Nautique Coutainville	4 000,00 €
Golf de Coutainville	4 000,00 €
L'Echo de Nathan	500,00 €
Course « La Barjo »	50,00 €
RCPC (rugby)	3 500,00 €
Tennis de Table EGAC	500,00 €
Féminin Plurielles	800,00 €
JEUNESSE EDUCATION	
Petits Moussettes	32 500,00 €
Parents Elèves du Méquet	2 000,00 €
Lycée Maritime Cherbourg	50,00 €
AS Collège Les Embruns	1 000,00 €
LOISIRS	
Association du Fleurissement	200,00 €
ECOLOGIE / CITOYENNETÉ	
APP2R (faune et flore)	1 000,00 €
Cats Pirou	600,00 €
ARTS / CULTURE	
Cerise sur le plateau	1 500,00 €
CCHL	0 €
Collectif les Autres	0 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2024
INSTITUTIONS A UTILITÉ PUBLIQUE	
Prévention routière Manche	250,00 €
URBANISME	
ASA le Passous	15 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	
Plaisanciers Coutainvillais	2 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2024	99 420,00 €

N° 7 – POLICE MUNICIPALE
REGIME INDEMNITAIRE

Dans le cadre de la création du service de Police Municipale, il y a lieu de prévoir le régime indemnitaire applicable aux agents relevant de cette filière.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'instaurer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des personnels de Police Municipale sur la base de :

- 30 % du traitement mensuel soumis à retenue pour pension pour le chef de service
- 20 % du traitement mensuel soumis à retenue pour pension pour les autres agents relevant de la filière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 8 – PERSONNEL
CREATION DE POSTES

Mme LEBRETON explique que dans le cadre des inscriptions au tableau annuel d'avancement, deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Il est donc proposé de créer :

- Un poste d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35), à compter du 1^{er} mai 2024
- Un poste d'adjoint technique territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35), à compter du 09 mai 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

N° 9 – PERSONNEL
CONTRATS SAISONNIERS ET CONTRATS TEMPORAIRES

Vu le CGCT et son article L. 332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents temporaires et saisonniers pour faire face aux besoins liés à la saison estivale ;

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter des agents saisonniers (Service Culture/Animation, Campings, Sauveteurs) et des agents sous contrats pour accroissement temporaires d'activités (Services Techniques), pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 10 – SDEM
TRAVAUX PLACE DU PASSOUS / RD 44 – ECLAIRAGE PUBLIC

M. GUILLOTTE explique que dans le cadre des travaux d'aménagement prévus Place du Passous et sur la RD 44, il est nécessaire de prévoir la rénovation complète de l'éclairage public du secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De confier au SDEM la réalisation de ces travaux
- D'accepter la participation de la Commune pour un montant prévisionnel de **89 670,00 €**.

M. GUILLOTTE explique que le projet a fait l'objet d'une demande de modification par la Commission d'Urbanisme. Il prévient que le SDEM ne pourra prendre en charge des travaux dont les normes ne seront pas respectées.

M. LEMESLE confirme que le projet est encore en cours de discussion, la Commission d'Urbanisme souhaitant que l'éclairage soit réduit. Le projet est en cours de discussion avec le SDEM et un compromis sera trouvé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 11 – SDEM
TRANSITION ECOLOGIQUE – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. GUILLOTTE explique que depuis janvier 2023, et afin d'accélérer la transition écologique sur le territoire, le gouvernement a mis en place le dispositif « Fonds Verts » qui permet de financer les projets des collectivités et en particulier les projets de rénovation énergétique des installations d'éclairage public.

166 luminaires sur la commune peuvent être inscrits dans ce dispositif. Le SDEM propose de les intégrer au programme de rénovation qui sera proposé à l'instruction de la Préfecture au titre des « Fonds Verts ».

Le montant des travaux est estimé à 241 200 Euros. En cas de validation du financement, la participation de la commune serait de 135 072 Euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

- M. GUILLOTTE précise que depuis 9 ans, le Conseil Municipal a beaucoup travaillé sur la rénovation de l'éclairage public et sur les économies d'énergie.
Cela s'est concrétisé par une économie de 40 % environ.
Sur les 1 000 luminaires du réseau communal, il reste 166 lanternes qui méritent d'être changées pour des LED.
- Mme COUTANCEAU souligne que l'économie réalisée tient compte aussi de la coupure nocturne qui lui semble un peu trop importante. Elle souhaite que les horaires soient réétudiés.
- M. GUILLOTTE en convient et proposera d'y réfléchir de nouveau.
- M. DANGUY demande s'il est prévu des systèmes permettant de gérer différemment l'éclairage, par détecteur par exemple ou en n'allumant qu'un lampadaire sur 2.
- M. GUILLOTTE explique que l'installation de détecteurs ou autres ne peut se faire que dans le cadre d'installations neuves. Dans le cas proposé, il ne s'agit que de remplacer les lanternes, sans toucher au réseau.
Il rappelle que d'autres travaux d'éclairage public sont prévus dans les mois à venir, notamment le Promenoir Nord, le remplacement des mâts de la Place de Gaulle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 12 – DIVERS

INSTALLATION D'UNE BORNE DE LA LIBERTE

Mme BESSIN explique que sous la responsabilité de la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque, la voie de la 2^{ème} DB regroupe les communes qui ont été libérées ou traversées par la 2^{ème} DB lors des opérations de libération de 1944 à 1945 entre la Manche et l'Alsace.

32 jeunes Agonais-Coutainvillais se sont engagés, le même jour, dans la 2^{ème} DB, et ont largement participé à ces opérations de libération.

C'est pourquoi, la Fondation Leclerc propose à la Commune de s'intégrer dans cette voie de la 2^{ème} DB, en hommage et en reconnaissance à ces jeunes de notre commune, et d'installer une borne commémorative, dite Borne de la Liberté.

Le coût de cette borne est de 2 050 Euros.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette proposition et de prévoir cette installation qui pourra s'inscrire dans les manifestations commémoratives du 80^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie.

Mme BOUYER-MAUPAS est à l'initiative de cette proposition : elle a trouvé opportun de s'inscrire dans cette démarche dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

Une subvention du Département est acquise pour ce projet.

Elle précise que la borne est fabriquée à Valognes et qu'il n'y aura donc pas de frais de transport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

QUESTIONS DIVERSES

PPA

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont invités à participer à la réunion de présentation du PPA le 9 avril 2024 à 19 h 00 à Saint Malo de la Lande.

Place du Passous

- Mme BOUYER-MAUPAS demande quelle est la position des élus suite à la réunion publique au cours de laquelle beaucoup de remarques ont été faites sur le projet de la Place du Passous.
- M. le Maire l'informe qu'une réunion de travail est prévue le 10 avril avec les commerçants sur ce dossier.

Place de Gaulle

- M. CAVELLEC demande quand seront terminés les travaux de la Place de Gaulle.
- M. LEMESLE explique que les espaces verts seront finalisés prochainement. Une discussion est en cours avec le maître d'œuvre et l'entreprise pour changer les mobiliers urbains (bordures et bornes) non adaptés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas PIGASSE

Pour extrait conforme, le 12 avril 2024

Le Maire,
Christian DUTERTRE

